

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

2 NOVEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 2 novembre 2015 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil municipal, mesdames Lucille Marin et Pâquerette Coulombe et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

La conseillère madame Nathalie Ayotte est absente.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Une (1) personne assiste aux délibérations du Conseil.

2015-11-166 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

2015-11-167 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2015

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal avant la veille de la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2015.

ADOPTÉE

2015-11-168 RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE ANDRÉ MORIN SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches prend acte du rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, déposé par Monsieur le Maire

comprenant la liste des contrats de plus de 25 000 \$ qui ont été effectués pour la période débutant le 7 octobre 2014 au 22 octobre 2015.

Que le Conseil décrète que sera publié le texte dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité et sur le site Web de la municipalité conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 955 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

2015-11-169 DÉPÔT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2014 ET ESTIMATION POUR LES DEUX (2) MOIS À VENIR

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches accepte le dépôt du rapport des revenus et dépenses au 22 octobre 2015 et de l'estimation pour les deux (2) mois à venir tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2015-11-170 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 6 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 6 octobre au 2 novembre 2015, pour un montant de 68 130.97 \$ et numérotés consécutivement de 2462 à 2477 pour les chèques de payes et de 3121 à 3172 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

Sommes pour lesquelles il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires.

ADOPTÉE

2015-11-171 RÉOLUTION MODIFIANT LES RÉOLUTIONS 2015-10-155, 2015-10-156, 2015-10-157, 2015-10-158, 2015-10-160, 2015-10-162 ET 2015-10-163

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches modifie la date de l'assemblée de consultation publique des résolutions 2015-10-156, 2015-10-157, 2015-10-158, 2015-10-160, 2015-10-162 et 2015-10-163 pour le 19 novembre 2015 à 19 heures au même endroit.

ADOPTÉE

2015-11-172 ADOPTION DU PLAN DE MISE EN OEUVRE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.Q., 2000, c.20) les MRC, doivent « *en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre* »;

CONSIDÉRANT QUE le premier Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie est entré en vigueur le 28 juin 2010 et que, conformément à l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.Q., 2000, c.20), le Conseil de la MRC de La Matanie a adopté, le 15 avril 2015, la résolution numéro 165-04-15 annonçant l'amorce du processus de révision de son Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les actions du plan de mise en œuvre du schéma révisé ont été définis le 13 octobre 2015 par le comité de suivi formé par résolutions du Conseil de la MRC (166-04-15 et 464-09-15);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.Q., 2000, c.20) la MRC de La Matanie a transmis le 22 octobre 2015, à l'ensemble des municipalités de la MRC, le schéma révisé et le plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosses-Roches est en accord avec les actions figurant au plan de mise en œuvre du Schéma révisé de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents, présentes :

QUE le préambule fasse partie de la résolution;

QUE le Conseil de la Municipalité de Grosses-Roches adopte le plan de mise en œuvre tel que transmis par la MRC de La Matanie, le 22 octobre 2015, dans le cadre de la révision du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Matanie dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

Dossier équipements supralocaux :

M. Morin donne un compte rendu des développements dans le dossier suite aux refus de la proposition de la Ville de Matane de certaines municipalités.

Dossier des travaux du havre de pêche projet Pacte rural :

La directrice générale donne un compte rendu de l'avancement des travaux.

2015-11-173 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES ÉLUS

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

QUE le conseil municipal de Grosses-Roches accepte le dépôt des déclarations d'intérêts des élus conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités au 2 novembre 2015.

Madame Nathalie Ayotte n'étant pas présente la déclaration n'a pas été déposée.

ADOPTÉE

**2015-11-174 CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES ET TRAITEMENT DES MATIÈRES
RECYCLABLES ANNÉE 2016**

Considérant que le Conseil municipal désire procéder par soumission sur invitation écrite pour la cueillette et le transport des matières résiduelles, recyclables et le traitement des matières recyclables année 2016;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité de Grosses-Roches autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la demande de soumission sur invitation écrite concernant la cueillette et le transport ci-dessus mentionnés auprès de la compagnie suivante :

- 1) **Groupe Bouffard de Matane;**

De prévoir l'ouverture des soumissions le 2 décembre 2015 à 11 heures au bureau municipal.

ADOPTÉE

2015-11-175 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Considérant que, selon l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut désigner, en tout temps, un membre du Conseil municipal comme maire suppléant ;

Deux élus sont intéressés par ce poste, à savoir :

Mme Pâquerette Coulombe et M. Dominique Ouellet.

Considérant qu'il y a deux personnes M. le Maire demande un vote secret.

Les résultats sont les suivants :

2 votes pour Mme Coulombe et 3 votes pour M. Ouellet.

En conséquence,

ET résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège numéro 1, soit nommé par les présentes au poste de maire suppléant pour la période du 2 novembre 2015 jusqu'au remplacement d'une nouvelle résolution.

QU'à ce titre de maire suppléant, monsieur Dominique Ouellet, soit également autorisé à représenter la municipalité au conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie, en cas d'impossibilité pour monsieur le maire d'être présent.

ADOPTÉE

2015-11-176 AUTORISATION DE VENDRE À JASMIN ET RÉGIS IMBEAULT
10 TONNES DE SEL

Considérant que la compagnie Jasmin et Régis Imbeault Inc. serait intéressée à acheter les 10 tonnes de sel en surplus de la municipalité;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité de Grosses-Roches accepte de vendre 10 tonnes de sel plus les frais de transport à ladite compagnie qui créditera ce montant sur la prochaine facture pour la fourniture de sable et mélange avec le sel pour l'hiver 2015-2016.

ADOPTÉE

2015-11-177 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Considérant qu'il reste des sujets à discuter,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

D'ajourner la présente assemblée au 19 novembre 2015 à 19 h 30, il était 20 h 35.

ADOPTÉE

Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

André Morin
Maire

